



Comment protéger votre bébé contre le VRS

Quelle est la fréquence du VRS ?

- **1 bébé sur 2** contracte le VRS chaque hiver. Beaucoup ont besoin de soins médicaux auprès d'un médecin ou dans un service d'urgence.
- **3 bébés sur 100** sont hospitalisés et certains ont besoin de soins intensifs.

Comment faire immuniser mon bébé contre le VRS ?

- Bébés nés entre le **1er septembre 2026 et le 28 février 2027** : l'immunisation de votre bébé vous sera proposée avant votre sortie de la maternité.
- Bébés nés entre le **1er mars 2026 et le 31 août 2026** : vous pourrez l'obtenir auprès du médecin traitant de votre bébé.
- **Bébés à haut risque** âgés de moins de 24 mois : demandez conseil à votre pédiatre ou à votre néonatalogiste.

Immunisation par le nirsévimab

- Nous recommandons le nirsévimab pour immuniser votre bébé contre les infections graves dues au VRS.
- Il agit immédiatement et protège votre bébé pendant environ 5 mois, en automne et en hiver, lorsque le VRS circule le plus.
- Il peut être administré en même temps que les autres vaccins de l'enfance.
- Il apporte directement à votre bébé des anticorps qui aident à combattre l'infection.

Sécurité et effets secondaires

- Les études ont montré que le nirsévimab est sûr et efficace.
- La plupart des bébés n'ont pas d'effets secondaires. Moins de 1 bébé sur 100 peut présenter une éruption cutanée, une rougeur ou une température.
- Les réactions allergiques ou d'hypersensibilité sont rares.
- Les bébés sont étroitement surveillés pendant 15 minutes après l'injection.

Qu'est-ce que le virus respiratoire syncytial (VRS) ?

Le VRS est un virus courant qui peut provoquer des infections respiratoires chez les jeunes bébés. Les bébés de moins de 6 mois tombent plus gravement malades à cause du VRS que les bébés plus âgés.

L'immunisation contre le VRS est gratuite. Elle protège votre bébé contre les infections graves dues au VRS et réduit de plus de 80 % le risque d'hospitalisation.



En savoir plus

Si vous avez des questions, parlez-en à votre sage-femme, infirmier/ère de cabinet, infirmier/ère de santé publique, médecin traitant ou pédiatre.

- hse.ie/RSV
- Agence européenne des médicaments : ema.europa.eu

